



Appel à projet pour une résidence-mission dans le réseau des médiathèques Grand Paris Sud

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (C.L.E.A.)

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en partenariat avec La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France / Service du Développement à l'Action Territoriale, le Conseil Départemental de L'Essonne, l'Académie de Versailles ont souhaité agir conjointement, en lien avec les structures du territoire de GPS, dans le cadre d'un **Contrat local d'éducation artistique** (CLEA).

1 Le contexte

1.a Qu'est-ce qu'un CLEA ?

Le Contrat Local d'Education Artistique vise deux objectifs :

- Faciliter l'accès du jeune public aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, afin qu'il se les approprié ;
- Créer une dynamique collective durable pour une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, c'est-à-dire notamment l'entourage des jeunes.

Le CLEA prend forme à travers des résidences-missions animées par un artiste ou un collectif d'artistes. Chaque résidence-mission a une durée de 4 mois, durant laquelle l'artiste est accueilli sur le territoire.

La résidence-mission du CLEA est une résidence d'action culturelle et non de création artistique : elle n'a pas vocation à ce que l'artiste produise une œuvre à part entière à l'issue de ce temps sur le territoire, mais elle doit servir à provoquer des échanges et des rencontres de toutes formes entre les élèves, plus généralement, la jeunesse, les habitants et l'artiste et ses œuvres.

Le dispositif CLEA comprend également un volet de formation des professionnels du territoire

(qu'ils soient enseignants, médiateurs, acteurs sociaux, etc...).

1.b Le cadre de la résidence-mission

La **Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud** est issue de la fusion en 2016 des agglomérations d'Évry Centre Essonne (CAECE), de Seine Essonne (CASE), et de Sénart (Sénart), du Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne (SAN 91) et de la commune de Grigny jusqu'alors intégrée à l'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE).

Grand Paris Sud est le cinquième territoire francilien en nombre d'habitants avec 337 000 habitants. C'est un territoire jeune (2,2 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de 60 ans et plus, contre 1,4 pour l'Île-de-France) et qui compte 14 établissements d'enseignement supérieur attirant plus de 19 000 étudiants.

1.c La structure d'accueil

Le réseau des médiathèques regroupe neuf équipements de lecture publique situés sur le territoire des 6 villes suivantes :

1. Bondoufle
2. Courcouronnes
3. Evry
4. Lisses
5. Ris-Orangis
6. Villabé

Le réseau compte plus de 17 000 inscrits et les médiathèques accueillent environ 350 000 visiteurs par an. Son ambition est de permettre au plus grand nombre des habitants du territoire un accès de qualité à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs culturels.

2 La définition de la résidence-mission

2.a Profil recherché

Pour cette résidence-mission, il est recherché un artiste ou collectif d'artistes travaillant sur les croisements entre TEXTE et IMAGE tels que la Bande Dessinée, la typographie, la poésie, le roman graphique, le design graphique, l'illustration, les livres pop-up, etc...

2.b Thèmes et Objectifs de la résidence-mission.

La résidence-mission est organisée sur le territoire dans le but de provoquer et favoriser la rencontre des habitants avec l'artiste ou collectif d'artistes et ses œuvres, dans une démarche participative.

Pour élargir l'accès aux personnes les moins familières des équipements culturels et dans le cadre de son projet d'établissement, le réseau des médiathèques a choisi de prioriser deux types de publics : les publics jeunes et les publics allophones.

La résidence-mission aura pour but de développer sur le territoire un projet d'éducation artistique et culturelle, de faciliter l'accès de ces publics à l'ensemble des ressources culturelles de leur territoire et de contribuer au développement d'une dynamique artistique

collective, partagée par le plus grand nombre des habitants de Grand Paris Sud.

La lecture, au cœur des missions des médiathèques, est un enjeu majeur pour les jeunes et les adultes en difficulté d'insertion sociale sur notre territoire. De fait deux problématiques sont posées comme axe de recherche de cette résidence mission :

Comment accompagner l'apprentissage de la langue française par une approche artistique ?

Comment permettre aux publics allophones de valoriser leur parcours, leur singularité et leurs expériences linguistiques comme une richesse culturelle ?

Les objectifs de la résidence sont multiples :

- Consolider l'apprentissage de la lecture par une approche artistique originale ;
- Contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou des jeunes, en appui sur les trois piliers qui le définissent : la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et les artistes, les connaissances et le partage ;
- Favoriser la réussite scolaire des élèves ;
- Développer la curiosité artistique par l'expression artistique et par la pratique avec un artiste ;
- Contribuer à développer un esprit critique des enfants et des jeunes par la confrontation avec différents types d'œuvre, des rencontres et des échanges ;
- Valoriser les parcours et singularités linguistiques comme richesse culturelle ;
- Permettre au plus grand nombre la rencontre avec les œuvres de l'artiste en résidence ;
- Faire émerger une dynamique de pratique artistique sur le territoire autour de l'écriture et de la lecture ;
- Permettre aux habitants éloignés de l'offre culturelle du territoire d'identifier des lieux et des personnes ressources pour les accompagner dans leur parcours personnel ;
- Au-delà du caractère utilitaire de l'apprentissage du français, faire découvrir la langue française par un biais ludique, de loisir et source de plaisir ;
- Permettre la rencontre entre des jeunes et des adultes allophones et d'autres publics par une pratique artistique et culturelle commune.

2.c Les territoires et les publics

Les publics prioritairement ciblés par ce CLEA sont les publics allophones du territoire.

2 types de structures sont étroitement associées au projet. En effet, celui-ci se construira dans les territoires :

- d'une part avec des établissements scolaires accueillant des élèves allophones au sein des dispositifs UP2A (Unité Pédagogique Pour Elèves Allophones Arrivants). Les établissements scolaires concernés sont des établissements du second degré : collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général.

- d'autre part avec les structures proposant des Ateliers Socio-Linguistiques (équipements de quartier, associations, services municipaux notamment).

En s'appuyant sur les établissements scolaires, le projet souhaite bénéficier aux familles et à l'entourage des jeunes concernés par ces dispositifs.

2.d Les partenaires associés.

Grâce à l'aide des services en charge de la politique de la ville sur l'agglomération Grand Paris Sud, grâce à l'appui du rectorat et des services départementaux de l'Éducation Nationale et du CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés), les pilotes du projet pourront rapidement identifier les partenaires et personnes ressources au sein des établissements scolaires et au sein des structures proposant des ASL.

Au-delà de ces partenaires fondamentaux, le projet a vocation à rayonner auprès d'autres types de structures collectives, comme les accueils de loisirs, les maisons de quartier et centres sociaux, les services culturels et les services jeunesse des villes concernées.

Le projet attendu pour ce CLEA est transversal et intergénérationnel.

L'artiste ou le collectif d'artistes choisi devra veiller à trouver, avec les partenaires, des endroits de croisement, de rassemblement, d'échange entre les différents publics touchés par le projet.

2.e Caractéristiques de la résidence-mission

Une résidence-mission est programmée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes âgés de 3 à 25 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que pour leur famille et leur entourage.

Il s'agira de **mettre en œuvre des actions culturelles** répondant à la fois aux objectifs d'éducation artistique posés dans le projet du CLEA, et à la fois aux objectifs des structures partenaires, qu'elles relèvent de l'Éducation Nationale ou l'éducation populaire, ou encore de partenaires associatifs et municipaux associés et parties prenantes dans le CLEA.

Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois de manière continue ou fractionnée, sur une plus longue période si cela est préféré par l'artiste retenu, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non sur le territoire ; cette diffusion s'envisage en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e) ou le collectif d'artistes, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées, souvent brèves, se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges, à la temporalité et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire, ces actions sont à considérer comme autant de « gestes artistiques », co-construits en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles du territoire souhaitant s'y associer.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre de l'artiste-résident(e) ou du collectif d'artistes. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que

dans l'espace public ou tout autre site qui paraît approprié à l'artiste-résident(e) ou au collectif d'artistes et à ses partenaires locaux.

Les structures s'inscrivant dans le CLEA doivent tenir compte de l'existant. Le projet permet ainsi une harmonisation et une optimisation progressive de cet existant. En aucun cas le CLEA ne doit être vécu comme venant en concurrence avec l'existant : il doit être un complément dynamique.

Les interventions artistiques seront variées et s'imprégneront de la démarche propre de l'artiste ou du collectif d'artistes et alterneront des temps de pratiques artistiques et des temps de découverte d'œuvres.

Les contenus et les développements des interventions artistiques prendront racine dans les domaines choisis, à savoir la lecture et l'écriture, et sur les thèmes retenus.

Tout au long de la résidence, le réseau des médiathèques portera une attention particulière à la **diffusion des œuvres existantes de l'artiste** ou du collectif d'artistes choisi : en effet, il s'agit durant ces 4 mois, de rendre disponibles et visibles les œuvres auprès des habitants du territoire, quel que soit leur âge, en multipliant les actions culturelles et les modes de rencontres, qui devront être innovants.

La résidence-mission sera clôturée par une **restitution finale** que l'artiste ou le collectif d'artistes co-construira avec les partenaires et qui aura vocation à rendre compte des échanges et des dynamiques artistiques collectives qui auront émergé durant la mise en œuvre du projet.

3 Mise en œuvre de la résidence-mission

3.a Déroulement

La résidence se déroulera en deux phases :

La **phase d'appropriation du territoire** pourra se dérouler **entre octobre 2017 et décembre 2017** et durera un mois. Durant celle-ci, l'artiste ou le collectif d'artistes sera chargé de la co-construction du projet en lien avec les partenaires et au contact des structures culturelles, sociales et éducatives du territoire de GPS : ainsi des rendez-vous seront organisés entre l'artiste et les professionnels de l'enfance, de l'éducation, de la politique de la ville, de l'action sociale, de la culture, de la jeunesse et de la petite enfance.

Ces professionnels du territoire évoqueront avec l'artiste les particularités des publics qu'ils touchent et leurs objectifs, pour permettre à l'artiste de dessiner les contours des actions à mettre en place dans le cadre de sa résidence.

A l'issue de cette phase un **temps de formation/rencontre à destination des acteurs de terrain** (enseignants, médiateurs, médiathécaires, etc...) sera organisé avec l'artiste ou le collectif d'artistes.

La **phase de réalisation** de la résidence durera 3 mois et s'étendra entre janvier et mai 2018. Durant cette période se dérouleront les actions programmées et co-construites avec les différents partenaires.

3.b Pilotage

La mise en place du Contrat Local d'Éducation artistique s'appuie sur un **Comité de pilotage** et sur un **Comité de coordination**.

Le **Comité de pilotage** est le garant du Contrat local d'éducation artistique (CLEA) ; il a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif. Il définit les champs artistiques des résidences missions et leurs contenus et procède après appel à projet au choix de l'artiste ou du collectif d'artiste. Il valide à l'issue du mois d'appropriation le projet co-construit entre les partenaires et l'artiste ou le collectif d'artistes. Il est composé de représentants de la DRAC Ile-de-France, de l'académie de Versailles, du Département de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Ces partenaires s'associent et se positionnent pour la bonne marche de la résidence-mission.

Le **Comité de pilotage élargit** est le lieu d'information, d'échange et de concertation entre les services impliqués, les structures culturelles d'accueil, l'artiste ou le collectif d'artistes et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets.

La direction du réseau des médiathèques centre Essonne a été désignée par ses partenaires pour être l'opérateur de cette résidence-mission. Elle veille à la meilleure organisation possible de la concertation entre les services, les structures culturelles d'accueil, l'artiste ou le collectif d'artistes et les acteurs et personnes ressources dans les différents établissements d'accueil des projets.

Le réseau des médiathèques a, de ce fait, pour missions:

- l'accompagnement du lauréat afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;
- la veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- l'organisation (avec le concours des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres sur la période de la résidence ;
- la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques ;
- la facilitation (avec le concours des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs (1ère phase des résidences-mission) ;
- l'aide technique à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission) ;
- la communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget) en lien avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

3.c Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution du lauréat, la somme versée pour le temps total de la résidence est de 30 000€ T.TC. (Sous forme de conventionnement). Ce montant correspond au coût total employeur (salaire et charges, cotisations et taxes s'y attachant, frais annexes) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés, ceci pour la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec les équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire ;

- Un temps de formation-rencontre ;
- Les réunions de coordination avec le comité de pilotage ;
- Les temps de pratique artistique ;
- La restitution (clôture de la résidence) ;
- la réalisation d'un support ou document sur la résidence ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels éventuels ;
- Les repas et les frais de déplacement sur le territoire ;
- Le cas échéant : la fourniture d'éléments documentaires complémentaires durant les résidences-mission ;
- créations conjointes de « gestes artistiques » avec les habitants ;
- La diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

3.d cadre juridique

Une convention spécifiant les engagements du lauréat, en résidence et ceux de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est signée avant le début de la résidence.

3.e Procédure pour candidater

Quelques rappels ou précisions:

- Peut donc faire acte de candidature toute personne pouvant attester d'une pratique professionnelle et d'une actualité professionnelle artistique, français ou étranger « résident en France ».
- Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Le candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.
- Le candidat doit se rendre disponible sur la période de résidence, exclusivement pour la mission.
- Le candidat doit être détenteur(trice) du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une note d'intention d'une page sur le projet développé et ses enjeux, spécifiquement sur la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.
- une lettre de motivation.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat).
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

- Un compte-rendu détaillé d'une expérience d'éducation artistique et culturelle déjà réalisée.
- Un calendrier de disponibilité.
- Un budget prévisionnel de la résidence-mission détaillant les différents postes (actions culturelles, ateliers artistiques, diffusion des œuvres, communication, restitution du travail...)

L'ensemble du dossier (sous format PDF exclusivement) est à adresser avant le 29 septembre 2017, par voie électronique à l'adresse suivante : g.hamelin@grandparissud.fr

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir son dossier d'un DVD, CD ou clé USB, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale. Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

IMPORTANT : En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter lors d'un entretien leur projet le **18 octobre 2017** aux membres du Jury.

3.f Modalités de sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage.

Les résultats de la sélection seront communiqués rapidement.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- **Renaud FOULDRIN** – Directeur du réseau des médiathèques / 01 69 91 59 89

- **Gwenaëlle HAMELIN** – Responsable de l'Action culturelle – réseau des médiathèques / 01 69 91 59 57 / 06 28 73 67 54